



Kiwanis

Club de Saint-Ghislain en Borinage



Au profit de nos actions sociales

Rallye d'Observation & Expo



7 JUILLET 2024

**Ouvert à tous,
Inscription
Obligatoire,
Boucle de 60 KM,**

Rallye à partir
de 8h
et
12 h expo auto / moto

**Lycée Charles
Plisnier, Rue du Sas,
7330 Saint-Ghislain**

Conducteur 45 € ,
accompagnants 40 € ,

- de 12 ans 20€ ,

Expo 2€
BBQ seul 25€

Déj, repas de midi,
RoadBook, Plaque
souvenir.

Réservation & Info :

kiwanis.stghislain.borinage@gmail.com
www.sites.google.com/site/kiwanissaintghislain



Kiwaniis®

CLUB SAINT-GHISLAIN EN BORINAGE

Formulaire d'inscription

Réservé à l'organisateur

N^{os} attribués :

EQUIPAGE

CHAUFFEUR

Nom :

Prénom :

GSM :

Adresse :

Courriel :

ACCOMPAGNANTS

Nom	Prénom	Adulte	Enfant moins de 12 ans
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare exacts les renseignements portés sur ce bulletin d'engagement et décharge les organisateurs de toute responsabilité concernant l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à moi-même dans quelques conditions que ce soit et adhère à l'état d'esprit convivial de cette balade, et ce, après avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation du 01 juillet 2024 (En annexe).

Participation	Prix unitaire	Nbre de personnes	Prix total
Chauffeur : Rallye, petit déjeuner, plaque rallye, RBook, bbq midi	45€		
Accompagnant(s) : Rallye, petit déjeuner, bbq midi	40€		
Repas du midi uniquement	25€		
Enfant(s) moins de 12 ans - rallye, petit déjeuner, bbq midi	20€		
TOTAL			

ATTENTION : PAIEMENT OBLIGATOIRE AVANT LE 01/07/2024 !
EN CAS DE NON PAIEMENT, L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE !!!!

A verser sur le compte IBAN : BE19 068220081812 obligatoirement avec pour communication le nom de l'équipage pour le 01/07/2024 et à envoyer par courriel : kiwanis.stghislain.borinage@gmail.com ou par courrier à Jean-Luc Stellamans - Rue du Cola, 72 - 7973 Stamburges.

Infos : 0477/22.86.98 - 0475/38.68.48 <https://www.facebook.com/kiwanisclubdesaintghislain/>

Instagram : @kiwanissaintghislain - Site Google : <https://sites.google.com/site/kiwanissaintghislain>

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

_____ le ___ / ___ /2024 Signature : _____

Nom en toutes lettres :

REGLEMENT

- Art. 1 - Présentation : Cette manifestation est une balade touristique se déroulant sur routes ouvertes à la circulation.
- Art. 2 - Véhicules admis : Tous véhicules à condition qu'ils soient conformes à la réglementation en vigueur, en bon état d'entretien et de fonctionnement. Aucun recours ne pourra être entrepris contre l'organisation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification toute demande d'engagement. Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.
- Art. 3 - Conducteur : Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire. Le conducteur ne devra pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire. Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement. Les conséquences des infractions ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et resteront à la charge des participants. De même, nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux conséquences d'une conduite en état d'ébriété ou non conforme.
- Art. 4 - Assurance : Les véhicules devront être couverts par une assurance responsabilité civile et personnes transportées. Les dommages matériels et corporels des participants, et entre participants, ainsi que le vol n'est pas assuré par l'organisation. L'assistance du véhicule (en cas de panne, accident ou crevaison par exemple), la responsabilité civile, et la protection juridique sont à la charge exclusive du conducteur, et ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation.
- Art. 5 - Vérifications : L'organisation pourra refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité et exclure tout participant dont le comportement serait de nature à nuire à l'épreuve.
- Art. 6 - Déroulement : Cette balade ne comporte aucune notion de vitesse ; en conséquence aucun chronométrage des temps de parcours ne sera effectué.
- Art. 7 – Réclamations : Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.
- Art. 8 - Modifications : L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme en fonction des circonstances.
- Art. 9 - En conformité avec le RGPD, le Kiwanis Club de Saint-Ghislain en Borinage s'engage à n'utiliser les données personnelles du signataire que dans le cadre de cette manifestation et à ne les divulguer en aucun cas à des tiers.
- Art.10 – Les participants acceptent le présent règlement sans réserve ni condition par la simple signature du bulletin d'inscription.
- Art.11 – En cas d'empêchement, le remboursement est garanti jusqu'au 01 juillet 2024.